



Compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du Lundi 15 février 2021 à 17h00 à huis-clos

Paris, le 15 février 2021 – 18h00 heures – ATARI (ISIN : FR0010478248 - ATA, éligible PEA-PME), l'un des éditeurs et producteurs de loisirs interactifs les plus célèbres au monde, a tenu sur première convocation ce lundi 15 février 2021 à 17h00 son assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire). Compte tenu du contexte exceptionnel de l'épidémie de Covid-19 et conformément aux dispositions n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants, l'assemblée générale s'est tenue à huis-clos, hors la présence physique des actionnaires ou de leurs mandataires.

Dans ce contexte, les modalités d'exercice des droits des actionnaires dans le cadre de cette assemblée générale ont dû être adaptées par rapport aux modalités habituelles, et les actionnaires ont été invités à consulter régulièrement la section « Assemblée Générale » sur le site internet www.atari-investisseurs.com ou la documentation et les procédures de votes relatives à cette assemblée générale mixte étaient mise à disposition et en particulier :

- Rapport du Conseil d'administration sur l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Brochure de convocation
- Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée générale mixte du 15 février 2021
- Formulaire de vote par correspondance ou par procuration
- Argumentaire et texte des résolutions
- Avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 8 janvier 2021
- Document d'enregistrement universel 2019-20
- Statuts ATARI SA à jour au 28 décembre 2020
- Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les résolutions
- Rapport sur l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport sur les comptes annuels
- Rapports sur les conventions réglementées

Une présentation de la stratégie d'Atari incluant les principaux éléments des comptes consolidés de l'exercice 2019-2020 et un enregistrement de l'Assemblée générale mixte à huis clos ont également été mis en ligne ce jour.

Selon le décompte tenu par Caceis Corporate Trust pour le compte d'Atari, 71 actionnaires représentés possédaient 94 239 183 actions et 94 677 012 droits de vote sur les 298 102 894 actions ayant le droit de vote (voir tableau ci-après), soit un quorum de 31,697%, et donc plus du quart du capital ayant droit de vote.

Quantités	AGM du 15.02.2021
d'actions composant le capital	298 152 729
de droits de vote théoriques	298 690 125
de droits de votes réels	298 102 894

La répartition des votes était la suivante :

	Nbre de retour	En quantité de voix	En % des droits de vote réels
Vote par correspondance	52	5 450 778	1,825%
Pouvoir au président	19	89 226 234	29,873%
Pouvoir à un tiers	0	-	-
TOTAL	71	94 677 012	31,697%

L'ensemble des 26 résolutions présentées et recommandées à l'unanimité par le Conseil d'administration d'Atari ont été adoptées. Le détail des votes par résolution est le suivant :

Résolutions	Type	Voix pour	% pour	Voix contre	% contre	Abst.
1 - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020 et quitus aux membres du Conseil d'administration	AGO	94 650 100	99,972%	26 212	0,028%	700
2 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2020	AGO	94 651 302	99,974%	25 010	0,026%	700
3 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020	AGO	94 651 212	99,974%	25 000	0,026%	800
4 - Ratification de la cooptation de Monsieur Wade Rosen en qualité d'administrateur	AGO	94 596 429	99,918%	77 883	0,082%	2 700
5 - Renouvellement du mandat de Madame Alyssa Padia Walles en qualité d'administrateur	AGO	94 563 975	99,884%	110 237	0,116%	2 800
6 - Ratification de la cooptation de Madame Kelly Bianucci en qualité d'administrateur	AGO	94 597 075	99,919%	77 137	0,081%	2 800
7 - Renouvellement du mandat de Madame Kelly Bianucci en qualité d'administrateur	AGO	94 597 075	99,919%	77 137	0,081%	2 800
8 - Nomination de Monsieur Frédéric Chesnais en qualité d'administrateur	AGO	93 502 461	98,762%	1 171 851	1,238%	2 700
9 - Fixation du montant des jetons de présence	AGO	94 579 165	99,910%	85 147	0,090%	12 700
10 - Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivant du Code de commerce	AGO	94 643 687	99,978%	20 525	0,022%	12 800
11 - Approbation des éléments de la rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 à Monsieur Frédéric Chesnais, Président Directeur Général	AGO	94 586 811	99,910%	84 901	0,090%	5 300
12 - Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général	AGO	93 463 757	98,724%	1 208 055	1,276%	5 200
13 - Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions	AGO	93 472 083	98,728%	1 204 229	1,272%	700
14 - Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat	AGE	94 669 885	99,993%	6 427	0,007%	700
15 - Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance de la	AGE	93 439 183	98,695%	1 235 929	1,305%	1 900

Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires						
16 - Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public, à l'exception des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	AGE	93 316 461	98,565%	1 358 551	1,435%	2 000
17 - Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise	AGE	93 315 761	98,563%	1 360 551	1,437%	700
18 - Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une émission de valeurs mobilières visées aux résolutions 15, 16 et 17, dans la limite de 15 % de l'émission initiale	AGE	93 433 023	98,688%	1 242 089	1,312%	1 900
19 - Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, en dehors d'une OPE	AGE	93 317 083	98,566%	1 358 029	1,434%	1 900
20 - Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, dans le cadre d'une OPE	AGE	93 330 283	98,580%	1 344 729	1,420%	2 000
21 - Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société	AGE	93 326 123	98,575%	1 348 989	1,425%	1 900
22 - Autorisation consentie au Conseil d'administration, en vue de fixer le prix d'émission des actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de 10 % du capital	AGE	93 313 961	98,565%	1 358 651	1,435%	4 400
23 - Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	AGE	93 315 961	98,567%	1 356 651	1,433%	4 400
24 - Plafond global des délégations	AGE	94 552 987	99,884%	110 125	0,116%	13 900

25 - Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation serait admise	AGE	94 539 387	99,857%	135 725	0,143%	1 900
26 - Pouvoirs pour formalités	AGE	94 649 987	99,972%	26 325	0,028%	700

* * *

A propos d'Atari

Atari, constitué d'Atari SA et de ses filiales, est un Groupe global de divertissement interactif et de licences multiplateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command® ou Pong®. De cet important portefeuille de propriétés intellectuelles Atari tire des jeux attractifs en ligne pour les smartphones, les tablettes, les autres terminaux connectés. Atari développe et distribue également des loisirs interactifs pour les consoles de jeux de Microsoft et Sony. Atari met également à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence via d'autres médias, des produits dérivés et l'édition. Plus d'information sur : www.atari.com et www.atari-investisseurs.fr. Les actions Atari sont cotées en France sur Euronext Paris (Compartiment C, Code ISIN FR0010478248, mnémo ATA), en Suède sur Nasdaq First North sous la forme de certificats de dépôt (Code ISIN SE0012481232, Ticker ATA SDB) et sont éligibles au programme Nasdaq International aux Etats-Unis (Compartiment OTC - Ticker PONGF). Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.atari.com

Contacts

Atari - Philippe Mularski, Directeur financier
Tel +33 1 83 64 61 57 - pm@atari-sa.com

Calyptus - Marie Calleux
Tel + 33 1 53 65 68 68 – atari@calyptus.net